L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti

Aufsichtskommission für den L-GAV
Commission de surveillance de la CCNT
Commissione di sorveglianza del CCNL

Dufourstrasse 23
Postfach 357
4010 Basel

Tel 061 227 95 55
Fax 061 227 95 60
info@l-gav.ch

www.gut-fuer-alle.ch I www.bonne-pour-tous.ch I www.bene-per-tutti.ch

*** Communiqué de presse *** 20 octobre 2025

Hôtellerie-restauration: les partenaires sociaux publient les salaires minimums définitifs pour 2026

Bâle.- Afin de se concentrer sur les négociations portant sur la nouvelle convention collective de travail pour l'hôtellerie-restauration, les partenaires sociaux avaient déjà trouvé un accord en mai dernier: pour 2026 et 2027, les salaires minimums seront augmentés du renchérissement annuel moyen. Les chiffres sont désormais connus.

Les prévisions du SECO sont déterminantes pour compenser le renchérissement. C'est sur cette base que les partenaires sociaux ont défini les salaires minimums pour 2026 (cf. tableau). Pour les contrats saisonniers, ces salaires minimums seront relevés au début de la saison estivale (la saison hivernale prenant fin au plus tard le 30 avril 2026 et la saison estivale commençant le 1er mai 2026).

Salaires minimums mensuels 2026 en CHF (bruts) conformément à la CCNT :

Catégorie de salaire minimum	2025	2026 (à partir du 1er janvier ou de la saison d'été)
Cat. Ia (collaborateurs sans apprentissage)	3 706.–	3 713.–
Cat. Ib (collaborateurs sans apprentissage mais ayant achevé avec succès une formation Progresso)	3 935.–	3 943.–
Cat. II (collaborateurs disposant d'une attestation fédérale de formation professionnelle ou équivalent)	4 062.–	4 070.–
Cat. IIIa (collaborateurs titulaires d'un certificat fédéral capacité ou équivalent)	4 519.–	4 528.–
Cat. IIIb (collaborateurs titulaires d'un certificat fédéral de capacité et ayant suivi une formation continue)	4 626.–	4 635.–
Cat. IV (collaborateurs avec examen professionnel)	5 282.–	5 293.–
Stagiaires	2 385.–	2 390.–

Pour de plus amples informations sur les catégories salariales, veuillez consulter www.l-gav.ch/fr/.
Informations sur le projet de formation et de perfectionnement de la CCNT: www.formation-incluse.ch

Service de coordination pour les demandes des médias :
Sabine Bosshardt, Bosshardt Kommunikation
Tél.: +41 (0)44 244 27 27, tél. mobile: 079 634 92 11
sb@bosshardt-kommunikation.ch

(Les demandes d'avis sur les salaires minimums de la part des partenaires sociaux doivent être adressées directement aux associations concernées.)